



1 Recherche d'emploi

(2) Travail et statut de résidence

Lorsque vous désirez travailler au Japon, assurez-vous que votre statut de résidence vous permet de travailler ([se référer: A Statut de résidence 1 Confirmation de statut de résidence](#)).

Si vous exercez une activité non autorisée par votre statut de résidence acquis, il vous faut obtenir la permission d'une autre activité en dehors du statut de résidence acquis au bureau régional d'immigration. Si vous exercez un petit job sans permission, vous risquez de devenir travailleur illégal ([se référer; A Statut de résidence 2-6 Permission d'une activité en dehors du statut acquis](#))

●Tableaux des statuts de résidence

Statuts de résidence permettant de travailler (16 types)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut,etc.>	durée de résidence	travailler
Diplomat	Activités d'une personne étant l'un des membres constituant du groupe de la mission diplomatique ou du consulat d'un gouvernement étranger que reçoit celui du Japon, ou la personne qui bénéficie de mêmes prérogatives et exemptions que la mission diplomatique reçoit conformément aux traités ou à la coutume internationale, ou encore l'un des membres de la famille de cette personne constituant d'un même foyer <ambassadeurs, ministres, consuls généraux d'un gouvernement étranger etc. et leurs familles>	Pendant que <l'activité diplomatique > est exercée	○
Officiel	Activités d'une personne autorisée par le gouvernement japonais pour exercer la mission officielle d'un gouvernement étranger ou d'une organisation internationale, ou l'un des membres de famille de cette personne constituant d'un même foyer (exceptées les activités mentionnées dans le chapitre « diplomates») <fonctionnaires de gouvernements étrangers et leurs familles>	Pendant que <l'activité officielle> est exercée	○
Professeur	Activités de recherches, d'enseignement dans une université ou dans une organisation équivalente de celle-ci ou bien dans un collège supérieur. <professeurs de l'université, lecteurs (trices) etc.>	3 ans ou 1 an	○

Informations multilingues sur la vie quotidienne



E Travail et Stage

▀ [E Travail et Stage](#)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut, etc.>	durée de résidence	travailler
Artiste	Activités rémunérées sur la musique, les beaux-arts, la littérature ou les autres arts (exceptées les activités qui se trouvent mentionnées dans le chapitre «profession du spectacle») <peintres, compositeurs de musique, écrivains etc.>	3 ans ou 1 an	○
Activités religieuses	Propagation de la foi ou d'autres activités religieuses qu'exerce un(e) missionnaire envoyé(e) au Japon par une organisation religieuse de l'étranger <Missionnaires envoyés(ées) par une organisation religieuse étrangère>	3 ans ou 1 an	○
Journaliste	Reportage ou d'autres activités journalistiques basées sur le contrat avec une organisation de média étranger <journaliste ou photographe de presse d'une organisation de média étranger>	3 ans ou 1 an	○
Investisseur / Homme d'affaires	Etranger(ère) qui va entreprendre la gestion d'une compagnie de commerce ou d'autres affaires au Japon, ou qui s'est investi(e) dans ce genre d'affaires et va les gérer, ou qui administre celles-ci, ou bien qui a commencé la gestion de celles-ci (y compris les sociétés anonymes étrangères. Il en est de même par la suite dans ce chapitre). Ainsi qu'un(e) étranger(ère) exerçant des activités de gestion ou d'administration de ce genre d'affaires à la place d'un(e) étranger(ère) qui s'est investi(e) (exceptées les activités de gestion ou d'administration des affaires qu'on ne peut pas exercer au point de vue juridique, sans la qualification professionnelle requise dans la catégorie de « Juriste / comptable » <gestionnaire ou administrateur d'entreprise>	3 ans ou 1 an	○
Juriste / Comptable	Activités qui assument les services concernant la loi ou la comptabilité et qu'exercent l'avocat en loi étrangère ou l'expert-comptable étranger ou bien d'autres personnes en possession légale de qualification professionnelle. <Avocat, Expert-comptable>	3 ans ou 1 an	○
Service médical	Activités concernant les services médicaux qu'exercent le médecin, le dentiste ou d'autres en possession légale de la qualification professionnelle <médecin, dentiste, pharmacien, infirmier>	3 ans ou 1 an	○
Chercheur	Activités de recherches basées sur le contrat avec une organisation publique ou privée du Japon (exceptées les activités mentionnées dans la catégorie de « professeurs») <chercheurs d'organisation gouvernementale ou d'entreprise etc.>	3 ans ou 1 an	○

Informations multilingues sur la vie quotidienne



E Travail et Stage

▀ [E Travail et Stage](#)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut, etc.>	durée de résidence	travailler
Professeur	Activités d'enseignement de langue ou d'autres matières exercées à l'école primaire, au collège, au lycée, à l'école d'aveugles, à l'école de sourds-muets, à l'école de rééducation pour les handicapés, à l'école professionnelle, ou à d'autres genres d'écoles ou bien à d'autres organisations éducatives qui leur sont équivalentes en terme d'équipement et de structure <enseignants de langue à l'école primaire, au collège, au lycée etc.>	3 ans ou 1 an	○
Ingénieur	Activités dont la tâche nécessite une technique scientifique ou des connaissances afférentes à la physique, à l'ingénierie, ou à d'autres sciences naturelles, exercées sous contrat avec une organisation publique ou privée au Japon. (exceptées les activités mentionnées dans les catégories de « Professeur », d' « Investisseur / Homme d'affaires », les catégories à partir du « Service médical » jusqu'à « Instructeur », et dans celles de « Transferts intracompagnie » et « Profession du spectacle » <Ingénieurs comme ingénieur en mécanique>	3 ans ou 1 an	○
Spécialiste en sciences humaines / Relations internationales	Activités basées sous contrat avec une organisation publique ou privée au Japon, dont les tâches nécessitent des connaissances afférentes dans les domaines de la loi, de l'économie, de la sociologie, ou des pensées ou des sensibilités issues d'une culture étrangère (exceptées les activités mentionnées dans les catégories de « Professeur », « Arts », « Journaliste », également dans les catégories d' « Investisseur / Homme d'affaires » « Instructeur », de « Transfert intracompagnie » et de « Profession du spectacle » <Enseignants d'une langue, Dessinateurs et Interprètes etc.>	3 ans ou 1 an	○
Transferts intracompagnie	Activités mentionnées ci-dessous dans ce tableau parmi les catégories d' « Ingénieur », ou de « Spécialiste en sciences humaines / Relations internationales », qu'exerce un(e) employé(e) dans un lieu d'affaires au Japon, étant le siège central ou une filiale ou d'autre place d'affaires étant une organisation publique ou privée à l'étranger, quand cet(te) employé(e) concerné(e) est envoyé(e) dans un lieu d'affaires au Japon pour une période définie <Employé(e)s transféré(e)s d'un lieu d'affaires d'étranger>	3 ans ou 1 an	○

Informations multilingues sur la vie quotidienne



E Travail et Stage

▀ [E Travail et Stage](#)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut,etc.>	durée de résidence	travailler
Profession du spectacle	Activités concernant des spectacles comme, théâtre, spectacle, interprétation, ou sport, ou d'autres activités du spectacle <Chanteurs, Danseurs, Comédiens, Joueurs professionnels etc.>	1 an, 6 mois ou 3 mois	○
Travailleur spécialisé	Activités, basées sous contrat avec une organisation publique ou privée au Japon, et afférentes dans un domaine spécifique des industries, et qui nécessitent des techniques expertes <Cuisiniers de cuisines étrangères, Artisans d'orfèvrerie, pilotes etc.>	3 ans ou 1 an	○

Statuts de résidence qui ne permettent pas de travailler (6 types)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <Exemples des métiers concernant le statut,etc.>	durée de résidence	travailler
Activités culturelles	Activités non rémunérées d'académie ou d'arts, ou des activités de recherches spécialisées de la culture ou des arts propres au Japon, ou bien des activités concernant l'apprentissage de celles-ci sous la direction de spécialistes (exceptées les activités mentionnées dans les catégories à partir d'étudiant jusqu'au stagiaire) <Chercheurs de la culture japonaise etc.>	1 an ou 6 mois	x
Séjour à court terme	Activités de tourisme, de récréation, de sport, de visite familiale, d'observation, participation au cours d'études ou à la réunion, des communications d'affaires, ou d'autres activités semblables à celles-ci, tout en restant à court terme au Japon <Touristes, Visiteurs pour affaires à court terme, Visiteurs de familles / amis etc.>	90 jours, 30 jours ou 15 jours	x

Informations multilingues sur la vie quotidienne



E Travail et Stage

▣ [E Travail et Stage](#)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <Exemples des métiers concernant le statut, etc.>	durée de résidence	travailler
Étudiant	Activités liées à l'éducation dans une université ou dans une organisation équivalente à celle-ci au Japon, les cours spécialisés dans une école spécialisée, l'éducation permettant à la personne concernée, ayant suivi 12 ans d'études à l'étranger, d'entrer dans une université, ou encore l'éducation dans un collège de technologies au Japon <Étudiants d'université, d'institut universitaire à deux ans, d'école supérieure de technologies etc.>	2 ans ou 1 an	×
Élève	Activités liées à l'éducation dans un lycée au département lycéen de l'école d'aveugles, ou l'école de sourds-muets, ou l'école de rééducation pour les handicapés, au cours d'enseignement général, ou de cours supérieur d'écoles professionnelles spécialisées, ou dans diverses écoles (exceptées les organisations mentionnées dans la catégorie d'étudiant universitaire), ou dans d'autres genres d'écoles ou d'autres organisations éducatives qui leur sont équivalentes en terme d'équipement et de structure au Japon. <Étudiants de lycée, d'école professionnelles spécialisées (cours supérieur ou cours général) etc.>	1 an ou 6 mois	×
Stagiaire	Activités d'acquisition de la technique, la faculté, ou la connaissance dans le cadre d'une organisation publique ou privée au Japon (exceptées des activités dans les catégories d'« Étudiant » et d'« Élève ») <Stagiaires>	1 an ou 6 mois	×
Rapprochement familial	Activités quotidiennes d'époux(se) ou d'enfant à la charge de celui ou de celle qui réside au Japon ayant l'un des statuts dans les catégories de « Professeur » à « Activités culturelles », ou d'« Étudiant », d'« Élève » ou de « Stagiaire » <Époux, épouses ou enfants d'un travailleur(se) étranger(ère) etc.>	3 ans, 2 ans, 1 an, 6 mois ou 3 mois	×

Informations multilingues sur la vie quotidienne



E Travail et Stage

▀ [E Travail et Stage](#)

Statut de résidence dont le droit ou non au travail se décide selon le type de permission attribuée à l'individu (1 type)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <Exemples des métiers concernant le statut,etc.>	durée de résidence	travailler
Activités spécifiques	Activités que désigne le Ministre de Justice spécifiquement à chaque individu étranger <Employé ménager d'un diplomate, Vacances-travail (Working holiday), Joueur de sport amateur, ou technicien stagiaire etc.>	1. 3 ans, 1 an ou 6 mois 2. Période désignée par le Ministre de la Justice à chaque individu étranger ne dépassant pas la limite d'un an	○

Statuts de résidence basés sur la condition ou le poste (4 types)

Statut de résidence	Activités que l'on peut entreprendre au Japon « Exemples des métiers concernant le statut,etc. »	Durée de résidence	Travailler
Résident permanent	Personne reconnue par le Ministre de la Justice comme résident en permanence <Personne ayant obtenu du Ministre de la Justice la permission de résidence permanente>	Période illimitée	◎
Époux(se) ou enfant d'un(e) japonais(e)	Époux(se) d'un(e) citoyen(ne) japonais(e), enfant adopté sous le système spécial d'adoption conformément au Numéro 2 de l'article 817 du Code Civil (Loi No. 89 de l'an 1897;Méiji 29), ou enfant né comme l'enfant d'un(e) citoyen(ne) japonais(e) <Époux(se), enfants biologiques, ou enfants d'adaptation spéciale d'un(e) citoyen(ne) japonais(e)>	3 ans ou 1 an	◎
Époux(se) ou enfant d'une résident(e) permanent(e)	Époux(se) d'un(e) résident(e) ayant obtenu le statut de résidence permanente ou d'un(e) résident(e) permanent(e) à titre spécial conformément à la « Loi spéciale d'immigration pour ceux qui ont perdu la nationalité japonaise en raison du Traité de Paix avec le Japon (on les appelle dorénavant en général: résidents permanents etc.) » ou personne qui est née en tant qu'enfant de résident(e) au Japon et qui y réside postérieurement <Époux(se) et enfant d'un(e) résident(e) permanent(e) ou d'un résident(e) permanent(e) à titre spécial, ou enfant biologique qui est né au Japon et y réside postérieurement>	3 ans ou 1 an	◎



Informations multilingues sur la vie quotidienne



E Travail et Stage

▣ [E Travail et Stage](#)

Statut de résidence	Activités que l'on peut entreprendre au Japon « Exemples des métiers concernant le statut,etc. »	Durée de résidence	Travailler
Résident à long terme	Personne à qui donne le Ministre de la Justice la permission de résidence en considération de raisons spéciales et en indiquant une période définie de résidence, <Réfugiés d'Indochine, réfugiés conditionnels, 3ème génération de Nikkei (étranger d'origine japonaise), ou enfant biologique de l'époux(se) étranger(ère)>	1. 3 ans ou 1 an 2. Période indiquée par le Ministre de Justice à chaque individu étranger ne dépassant pas la limite des 3 ans	◎

(Note) Ce qui signifie dans les colonnes de " travailler "

- ◎ Pas de limitation concernant le travail
- Possible de travailler dans un cadre défini
- × Pas possible de travailler

Sources: « Liste des statuts de résidence » ed. Centre de service d'emploi pour les étrangers à Tokyo